

## RAPPORT NATIONAL DU SÉNÉGAL

*Diouf, T.<sup>1</sup>*

### I. STATISTIQUES DE PÊCHE

#### 1.1. Thonidés Majeurs (Albacore, listao et patudo)

Les statistiques de pêche thonière traitées au Centre de recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye proviennent de plusieurs sources : les livres de bord collectés auprès des patrons de pêche après chaque marée ainsi que les fiches de débarquement des captures fournies par les usines de conserves à travers la Direction de l'Océanographie et des pêches maritimes ;

La flottille est composée :

- d'unités basés à Dakar : ce sont des canneurs congélateurs et glaciers français, sénégalais et espagnols pour l'essentiel qui débarquent la totalité de leur capture à Dakar. Elles exploitent les mattes de thons présentes dans la zone de la Guinée à la Mauritanie de Mars à Janvier (tabl.1);

- de navires thoniers senneurs exploitant tout l'Atlantique tropical est débarquant une partie de leurs captures à Dakar évoluant dans le cadre des accords de pêche Sénégal- Union européenne (Tabl.2).

Le nombre de canneurs est passé de 15 en 1996 à 14 en 1995 alors que le nombre de senneurs a diminué de 12 unités de 1995 à 1996. La production des canneurs est passée de 9580 t en 1995 contre 9920 en 1996 soit une diminution relative d'environ 3,4%.

Les navires sénégalais ont contribué dans les prises de 470 t en 1996 contre 575 en 1995.

Les débarquements et transbordements des navires non basés sont de 18809 t en 1996 (dont 8070 tonnes de transbordements dans le cargos français et espagnols); 448 t sont débarqués par les navires français, 12550 t par le espagnols.

#### 1.2. Autres espèces

Il s'agit thonidés mineurs (thonine, bonite à dos rayé et maquereau bonite) exploitées pour l'essentiel par les pêcheries artisanales. Les prises moyennes annuelles sont de l'ordre de 5 à 7 000 t toutes espèces confondues.

Les istiophoridés (marlins et voiliers) sont capturés à la ligne à main et à la traine par les pêcheries artisanales et par la pêche sportive (Tabl.3).

Une petite pêcherie palangrière composée de quelques unités de l'union européenne exploite les espadons au large des eaux sénégalaises.

Les palangriers japonais évoluant dans le cadre des accords de pêche Sénégal - Japon exploitent la ZEE sénégalaise et capturent essentiellement les patudos mais également des

<sup>1</sup> Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye, B.P. 2241 Dakar, Sénégal.

albacores. Ils réalisent d'importantes prises accessoires d'espérons, de requins et d'istiophoridés.

Des observateurs sénégalais embarquent à bord de tous les palangriers et fournissent des livres de bord détaillés ainsi que des données biologiques aux scientifiques. Les informations sont en cours d'exploitation.

## 2. CONSERVES

Les débarquements totaux sont absorbés par les 3 usines de conserves de Thons qui ont traités 28 392 t en 1996 (60.9% de listao, 21% d'albacore et 18, 1% de patudo) contre 35 617 en 1995. Les perturbations intervenues en 1996 sont dues à des ruptures fréquentes des approvisionnements et à des cessations ponctuelles des activités de production pour des raisons liées à la restructuration technique initiée dans le cadre de l'application des normes en vigueur dans les pays membres de l'Union Européenne.

## 3. RECHERCHE

Les activités de recherche sont effectuées au CRODT à travers des programmes menés en partenariat avec des chercheurs de l'ORSTOM. Ces programmes concernent :

- l'évaluation des ressources thonières et espèces voisines de l'Atlantique est et gestion rationnelle des pêcheries hauturières de la ZEE sénégalaise ;
- Etude des mattes de thons associées aux canneurs (Programme MAC);
- Application de l'écho-intégration à l'estimation des biomasses de thons dans la zone de pêche des canneurs ;

## 4. LE SENEGAL ET L'ICCAT

Le statut d'observateur du Sénégal au sein de l'ICCAT a été analysé par les autorités à la lumière des nouvelles orientations de l'ICCAT et de l'importance accordée au secteur thonier au niveau national compte tenu de son impact socio économique. Ainsi, des décisions ont été prises pour la réintégration du Sénégal à l'ICCAT et des directives ont été données pour une application de ces mesures.

Tableau 1 : Flottille basée à Dakar

Nationalité	Canneurs	Senneurs
Sénégal	2	0
France	7	0
Espagne	3	0
Autres	3	0
TOTAL	15	0
Rappel 95	16	0

Tableau 2 : Flottille non basée à Dakar

Nationalité	Canneurs	Senneurs
Sénégal	0	0
France	0	3
Espagne	0	18
Autres	0	0
TOTAL	0	21
Rappel 95	0	33

Tabl. 3 : Prises en nombre échantillonnées, effort en nbre de sorties et CPUE (nb/sortie) de voiliers dans les pêcheries sportives du Sénégal de 1993 à 1996

An	Mois	Effort (nb sorties)	Prises en nb	CPUE nb/sortie
1994	Juin	40	39	0.97
	Juillet	152	462	3.03
	Aout.	69	84	1.21
	Sept.	28	35	1.25
	Oct.	12	8	0.66
	TOTAL		301	628
1995	Mai	13	26	2.00
	Juin	27	68	2.50
	Juillet	66	119	1.80
	Aout	39	74	1.89
	Sept.	14	18	1.28
	TOTAL		159	355
1996	Juin	111	29	0.26
	Juillet	247	487	1.97
	Aout	158	405	2.56
	Sept	17	16	0.94
	Oct.	12	11	0.91
	TOTAL		545	948